

DOSSIER DE BOURSE D'ETUDES

PRECISIONS APPORTEES PAR LE POSTE

Si prise en charge du voyage aller/retour, indiquer l'aéroport de départ

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BOURSIER

Nom

Sexe

 F

 M

(Identique à celui figurant sur le passeport)

Nom de jeune fille (femmes mariées)

Prénom

Nationalité

Photo

Cliquez ici pour ajouter votre photo

Né(e) le

à

Ville

Pays

Adresse

Code Postal

Ville

@

☎

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ETUDES

Diplôme final recherché (libellé complet)

Spécialité de formation

Libellé Spécialité

Niveau de formation

Libellé niveau

Programme détaillé des études prévues en France

Année

Programme

Cadre du programme d'études :

 Accord

 Echange

 Co-tutelle (joindre la convention)

Si oui, intitulé

DIPLOME LE PLUS ELEVE OBTENU

Année

Diplôme (ou année d'études)

Nom et lieu de l'université / école

Domaine d'études / spécialisation

ÉTABLISSEMENT SOUHAITE

Établissement

☎

☎

@

Pour envoi à Campus France, joindre obligatoirement la fiche Bourse d'Etudes

DOSSIER DE BOURSE D'ETUDES

INFORMATIONS IMPORTANTES

- 1/ L'intéressé ne devra pas quitter son pays avant d'être en possession de sa lettre de présentation ou du Pass' Campus France ainsi que les originaux des diplômes et de traduction certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance visée par l'Ambassade de France.
- 2/ Les facilités accordées au boursier par le Gouvernement Français, notamment en matière de prise en charge financière, de visa, de carte de séjour, ne s'étendront pas aux membres de la famille qui pourraient le rejoindre.
- 3/ Dès son arrivée en France, l'étudiant doit prendre contact avec Campus France.
- 4/ Au cas où aucune adresse d'hébergement ne lui aurait été communiquée avant son départ pour la France, le boursier se verra proposer un logement à son arrivée, en totalité ou partiellement à sa charge. La réservation d'une chambre universitaire n'est pas systématique, surtout en région parisienne, en raison du nombre élevé de demandes.
- 5/ La qualité de boursier est liée à la présence en France, sauf dérogation explicite accordée par l'Ambassade.
- 6/ La couverture sociale : elle couvre exclusivement pendant la durée de la bourse les risques de maladie, d'accident et de responsabilité civile des boursiers, à l'exclusion notamment des affections contractées antérieurement à l'arrivée de l'étudiant en France.
- 7/ L'affectation définitive est subordonnée à l'accord des établissements d'accueil.
- 8/ L'étudiant est tenu de respecter la durée de formation, ainsi que les règles d'assiduité de l'établissement d'accueil. L'intéressé ne peut interrompre sa formation en cours, sauf dérogation expresse notifiée par Campus France.
- 9/ L'étudiant est informé que la présente bourse est attribuée pour une durée déterminée. Sa prolongation n'est pas de droit et doit faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de l'Ambassade.

DECLARATION ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je, soussigné (e)

Candidat(e) à une bourse d'études en France, déclare avoir pris connaissance des informations mentionnées ci-dessus. Je m'engage, si la bourse m'est attribuée, à suivre la formation prévue en France dans la totalité de sa durée et à me conformer à toutes les conditions réglementaires relatives aux bourses du Gouvernement français, précisées notamment dans les documents qui m'ont été remis avant mon départ ou à mon arrivée en France.

Fait à

Le

Signature de l'étudiant

CONSTITUTION DU DOSSIER – PIÈCES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

Pièces constitutives du dossier de candidature à envoyer au SCAC, pour une demande de bourse longue ou courte :

1. Formulaire de bourse d'études (en annexe) ;
2. Avis motivé du service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France ou de l'Institut Français ;
3. Diplôme proposé en équivalence du baccalauréat français et sa traduction certifiée exacte visée par l'Ambassade de France ;
4. Autres diplômes supérieurs et leurs traductions certifiées exactes, visées par l'Ambassade de France ;
5. Attestation délivrée par l'établissement français d'enseignement supérieur certifiant qu'il pourra accueillir le candidat, en indiquant la formation prévue et le diplôme visé ;
6. Projet détaillé des études en France indiquant l'objectif professionnel après l'obtention du diplôme. Dans le cas d'un doctorat, fournir une présentation détaillée du projet de thèse ;
7. Pour les candidats à une inscription en licence, document établi par le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France ou de l'Institut Français justifiant cette demande ;
8. Pour les candidats originaires de pays où le français n'est pas la langue officielle, attestation du score obtenu au Test de Connaissance du Français (TCF) de moins de deux ans, ou diplôme d'études de la langue française (DEL F B2) ou diplôme d'études approfondi de la langue française (DALF C1 ou DALF C2).

Pour les candidats dépendant d'une autorité ou d'une communauté religieuse :

- A. Certificat(s) du statut de religieux délivré(s) par l'autorité ou le responsable religieux, visé(s) par l'Ambassade de France ;
- B. Recommandation de l'autorité ou du responsable religieux, comprenant, en cas de candidatures multiples, l'ordre de classement des candidats présentés ;
- C. Documents relatifs au cofinancement de la bourse émis par l'autorité ou la communauté religieuse présentant le candidat.

Signature autorisée

Date et Cachet du Poste